



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 23 mars 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vingt-trois mars à vingt heure le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de la commune d'Estillac, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLY, le Maire.

Présents : GILLY Jean-Marc, ARCHIAPATI Monique, BULENS Bruno, CASTENDET Cyril, CAUSSE David, ESCUDIE Marjorie, GASTOU Cyril, GILLY Harmonie, LOMBARD Laura, MAGNI Claude, PEBERAT Anne, PETIT Céline et SAUZEAU Éric.

Absents excusés : BEZOLLES Colette, BIZE NICOLAS, DEUZE Malika et FORT Marie.

Madame GILLY Harmonie a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- **AFFAIRES GENERALES :**
 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2022,
 - Modification de la valeur des tickets violet (Régie animation),
 - Fixation des tarifs Parcours du cœur 2022,
 - Adressages :
 - Micro-crèche de l'Agropole
 - Lotissement Jardins Jumeaux
 - Route des Métiers
- **FINANCES :**
 - Revalorisation de la participation à la protection sociale complémentaire,
 - Approbation du compte administratif,
 - Approbation du compte de gestion,
 - Restes à réaliser 2021 pour 2022,
 - Affectation des résultats 2021,
 - Débat d'orientation budgétaire (DOB),
- **AFFAIRES DIVERSES**

DEBUT DE SEANCE 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°08-2022 : Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 9 février 2022

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 9 février 2022, également transmis par voie électronique le 14 février 2022 à l'ensemble des élus. Ce compte rendu reprend l'ensemble des délibérations approuvées et des discussions à l'ordre du jour.

Il précise qu'en vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le compte rendu de séance doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 9 février 2022.

DELIBERATION N°09-2022 : Modification de la valeur des tickets violets pour la Régie Animation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la valeur des tickets violets pour la Régie Animation. Actuellement les tickets violets représentent une valeur de 5€ que Monsieur le Maire propose de passer à 6€.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

- Ticket violet = 6 €

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N°10-2022 : Fixation des tarifs pour la journée des parcours du cœur 2022

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que les parcours du cœur en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie seront organisés cette année le 5 avril 2022. Plusieurs parcours pédestres et VTT seront organisés et il est nécessaire pour cela de fixer le tarif dont les bénéfices seront intégralement reversés à la Fédération Française de Cardiologie.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

- Ticket de couleur violet 6 € (Parcours avec collation)

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N°11-2022 : ADRESSAGE LOTISSEMENT LES JARDINS JUMEAUX

Afin de faciliter la localisation et l'identification des administrés et des entreprises sans équivoque et pour une meilleure accessibilité pour tous les services (distribution du courrier, livreurs, services de secours ...), il convient, le plus tôt et le plus en amont possible, de dénommer et de numéroté les voies qui desservent les lotissements.

De nouvelles voies vont être créées conformément au plan joint et un complément de nom doit être ajouté à la liste des voies déjà établie sur la commune :

- **Chemin du 19 mars 1962**
- **Allée des jumeaux**
- **Allée de Cynara**

Vu l'exposé du Maire,

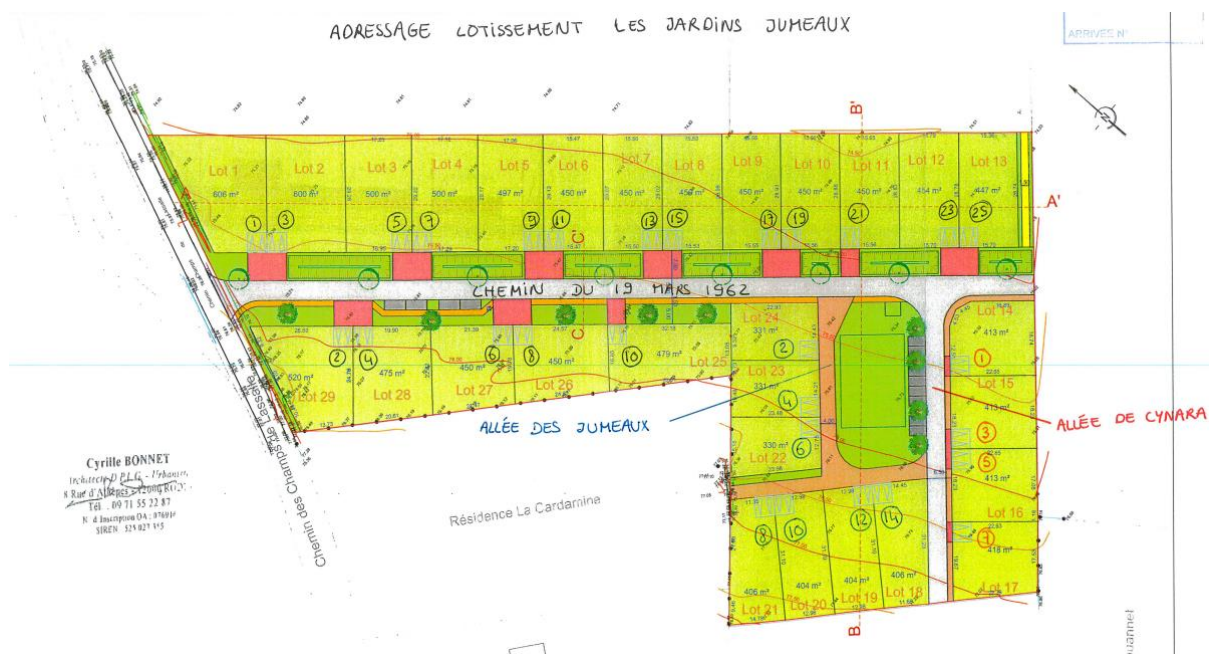
Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

FORMULE un avis favorable à la dénomination :

- **Chemin du 19 mars 1962**
- **Allée des jumeaux**
- **Allée de Cynara**

DECIDE d'affecter, d'ores et déjà, pour une meilleure identification, la numérotation (paire et impaire) des futures habitations de la voie, conformément au plan ci-joint.



DELIBERATION N°12-2022 : ADRESSAGE ROUTE DES METIERS

Afin de faciliter la localisation et l'identification des administrés et des entreprises sans équivoque et pour une meilleure accessibilité pour tous les services (distribution du courrier, livreurs, services de secours ...), il convient, le plus tôt et le plus en amont possible, de dénommer et de numéroté les voies qui desservent les lotissements.

De nouvelles voies vont être créées conformément au plan joint et un complément de nom doit être ajouté à la liste des voies déjà établie sur la commune :

- **Impasse des métiers**

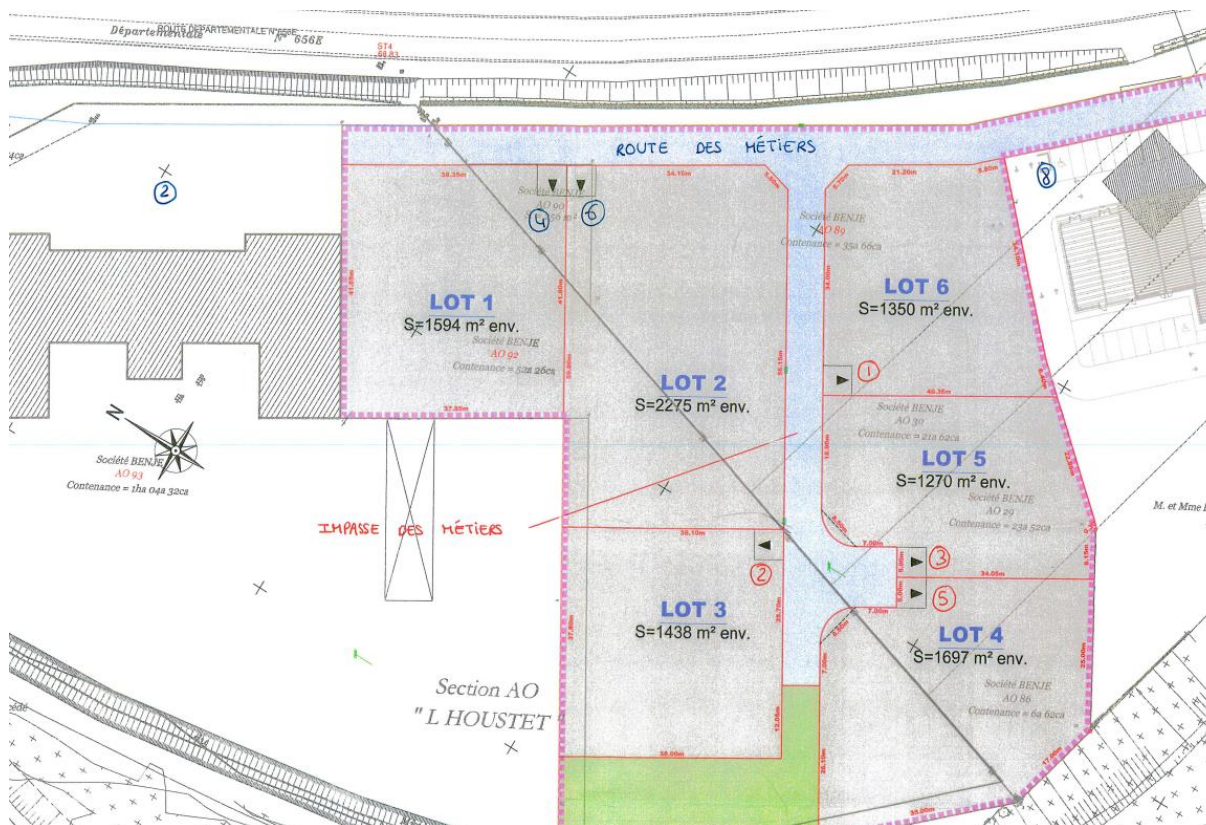
Vu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

FORMULE un avis favorable à la dénomination Impasse des métiers,

DECIDE d'affecter, d'ores et déjà, pour une meilleure identification, la numérotation (paire et impaire) des futures habitations de la voie, conformément au plan ci-joint.



DELIBERATION N°13-2022 : Revalorisation de la participation à la protection sociale complémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité

- **De participer** à compter du 1^{er} mars 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la **couverture de prévoyance** souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- **De revaloriser** la participation mensuelle **de 8 €** à hauteur **de 20 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une **garantie prévoyance labellisée**

Vote du compte administratif

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 364 214,00
	Réalisé :	896 272,61
	Reste à réaliser :	447 221,68
Recettes	Prévu :	3 364 214,00
	Réalisé :	741 181,76
	Reste à réaliser :	260 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 244 459,00
	Réalisé :	1 707 733,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 244 459,00
	Réalisé :	4 325 085,59
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-155 090,85
Fonctionnement :	2 617 352,05
Résultat global :	2 462 261,20

Approbation du compte de gestion

61000 - ESTILLAC

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 364 214,00	4 244 459,00	7 608 673,00
Titres de recettes émis (b)	638 516,33	2 196 519,42	2 835 035,75
Réductions de titres (c)		70,00	70,00
Recettes nettes (d = b - c)	638 516,33	2 196 449,42	2 834 965,75
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 364 214,00	4 244 459,00	7 608 673,00
Mandats émis (f)	897 964,09	1 712 380,49	2 610 344,58
Annulations de mandats (g)	1 691,48	4 646,95	6 338,43
Dépenses nettes (h = f - g)	896 272,61	1 707 733,54	2 604 006,15
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		488 715,88	230 959,60
(h - d) Déficit	257 756,28		

61000 - ESTILLAC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	102 665,43		-257 756,28		-155 090,85
Fonctionnement	2 128 636,17		488 715,88		2 617 352,05
TOTAL I	2 231 301,60		230 959,60		2 462 261,20
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 231 301,60		230 959,60		2 462 261,20

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion est établi par Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**L'Assemblée,
A l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Restes à réaliser 2021 pour 2022

RESTES A REALISER 2021

DEPENSES

Opération	Article	Désignation	Montant
123	21318	Maison Saint Martin	161 000 €
	21318	Devecchi Patrick - ALSH	12 871,68 €
	21318	Maison Damestoy	170 000 €
	2183	PC école Chrono info	2 350 €
	2183	Micro PPMS Syscab	1 000 €
122	21568	DECI	30 000 €
125	2151	Grande Gauge	70 000 €
TOTAL :			447 221,68 €

RECETTES

Opération	Article	Désignation	Montant
		FCTVA 2020	260 000 €
TOTAL :			260 000,00 €

Soit un déficit de : 187 221,68 €

Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 23 mars 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 488 715,88

- un excédent reporté de : 2 128 636,17

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 617 352,05

- un déficit d'investissement de : 155 090,85

- un déficit des restes à réaliser de : 187 221,68

Soit un besoin de financement de : 342 312,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT 2 617 352,05

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 342 312,53

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 2 275 039,52

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 155 090,85

Affectation des résultats 2021

Définition résultat cumulé : Résultat de l'exercice + reprise des résultats antérieurs
L'addition des deux donne le résultat cumulé

Résultat Investissement cumulé 2021
102 665.43 € - 257 756.28 € = **155 090.85 € Déficit**

Résultat Fonctionnement cumulé 2021
2 128 636.17 € + 488 715.88 € = **2 617 352.05 € Excédent**

RAR Dépenses = 447 221.68 €
RAR Recettes = 260 000.00 €
Déficit des restes à réaliser = **187 221.68 €**

Principe général : « Pour déterminer l'affectation du résultat, il convient de connaître le besoin de financement de la section d'investissement. Celui-ci est égal au résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes »

Besoin de financement = déficit d'investissement + RAR Dépenses – RAR Recettes

Besoin de financement = 155 090.85 € (déficit investissement cumulé 2021)
+ 447 221.68 € (RAR dépenses)
- 260 000 € (RAR recettes)

Soit 342 312.53 € de besoin de financement.

Il y a donc lieu d'affecter cette somme en réserve au 1068 en section d'investissement.

Cette somme est déduite du résultat de fonctionnement cumulé (002)

Il convient d'affecter le résultat comme suit :

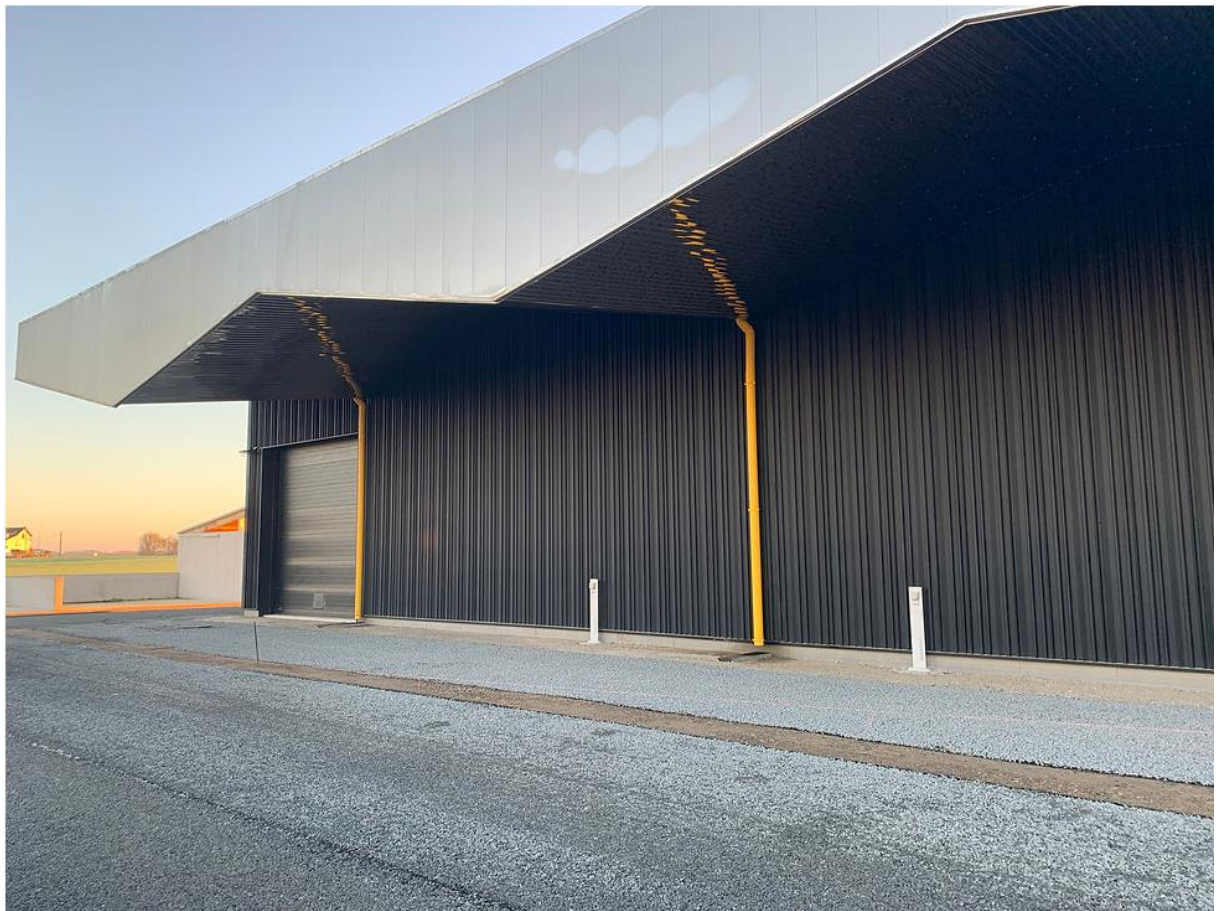
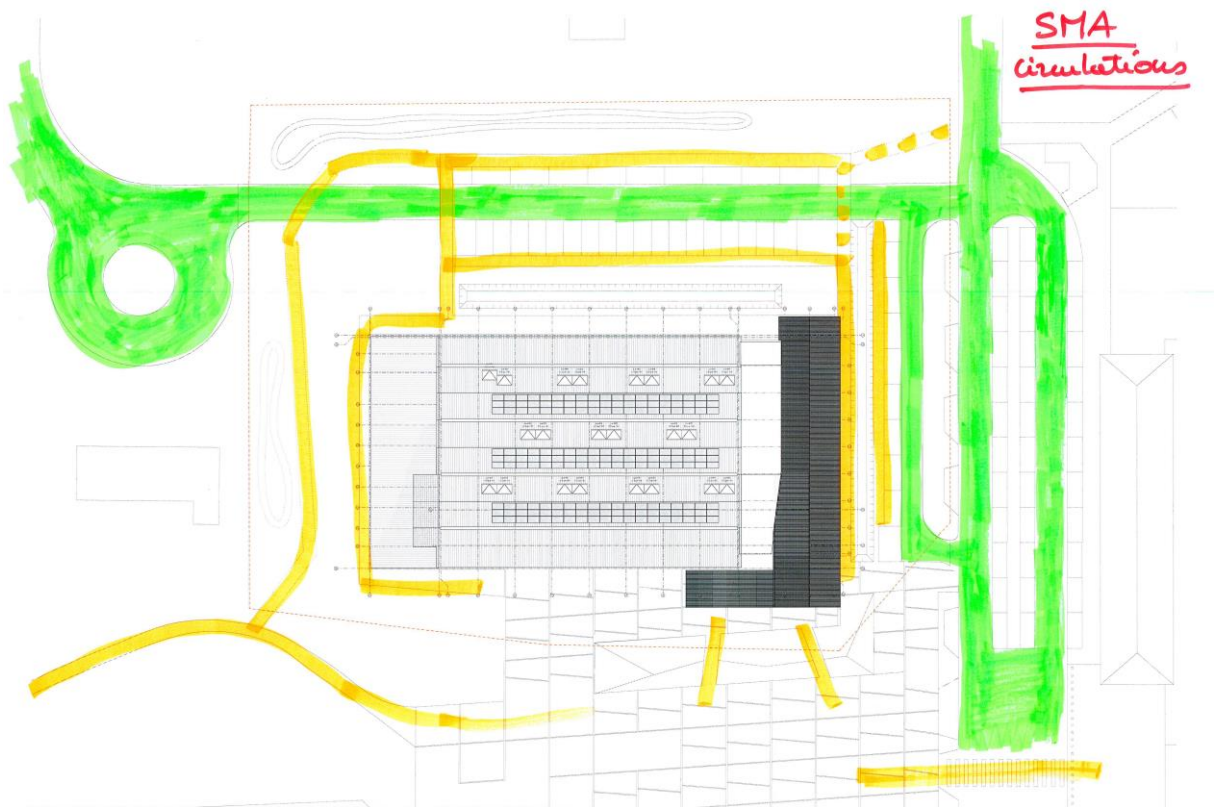
Résultat d'exploitation au 31/12/2021 (excédent) :	2 617 352.05 €
Affectation en réserve (1068) :	342 312.53 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	2 275 039.52 €
Résultat d'investissement reporté (001) déficit :	155 090.85 €

Débat d'Orientaion Budgétaire : DOB

BP 2022		
INVESTISSEMENT SERVICES TECHNIQUES		
	OBJET	
	Aménagement du chemin de Perroutis	Travaux Etudes complémentaires SPIE MOE
	Création d'une voirie entre chemin de Castex et chemin du puits de Carrère	
	Création d'un rond-point au Boscq	
	Voies douces :	Aménagement d'une voie douce chemin de la plaine d'ESTILLAC Voie douce canavèse-rond point porte d'estillac Route des métiers Moe AA aménagements routiers et cyclables
	Grande Gauge	Travaux supplémentaires MOE
	Travaux régie voirie Agglo	
	AMD extension école primaire	
	Plantation arbres école primaire	
	Installation d'un trampoline dans espace enherbé primaire	
	Réfection sol cours de récréation école maternelle	
ACQUISITIONS	Terrains pour ferme pédagogique	
		Démolition Bornage Aménagement voirie parking
	Maison Saint Martin	Bornage
	Bornage Perroutis	Parcelle famille SUIRE Parcelle famille REYSSSE
	Foncier emplacement réservé BANEL/BENSE/DARRIGRAN	
EQUIPEMENTS	SMA	Frais études Frais de publicité Etude accoustique Frais raccordement concessionnaires Travaux Assurance Bureau de Contrôle SPS Provision réactualisation / révision de prix Timelaps
	Aire Saint Martin (pétanque/foot/ADJ escalade)	
	Ferme pédagogique	Acquisition Plantation arbres et arbustes Aménagement parking par entreprise
HYDRAULIQUE	Travaux Hydraulique / convention AA avec avance commune	

QUESTIONS DIVERSES

- 🚦 **Salle multi activités :** Monsieur le Maire présente une proposition de plan de circulation ainsi qu'une illustration représentant le choix du bardage extérieur.



- ✚ **Adressage de la Micro-crèche à l'Agropole** : 6 Chemin des primeurs.
- ✚ **Marchés entretien espaces verts** : Sont présentés aux élus les deux entreprises ayant répondu au marché.
- ✚ **Grande gauge** : Information sur les travaux.
- ✚ **Elections présidentielles** : Organisation de la composition des bureaux de vote.

	10 Avril	24 Avril
Matin	Jean-Marc GILLY Cyril GASTOU Laura LOMBARD Monique ARCHIAPATI Bruno BULENS Marjorie ESCUDIE (une partie de la matinée) CASTENDET Cyril (si besoin)	Jean-Marc GILLY Cyril GASTOU Monique ARCHIAPATI Bruno BULENS Harmonie GILLY Anne PEBERAT Marjorie ESCUDIE (jusqu'à 12h)
Après-midi	Laura LOMBARD (si besoin) Claude MAGNI Céline PETIT Bruno BULENS Eric SAUZEAU David CAUSSE	Claude MAGNI Céline PETIT Bruno BULENS Harmonie GILLY Eric SAUZEAU Anne PEBERAT David CAUSSE

- ✚ **Point gratuité de la garderie de l'école** : Les élus débâtent sur une potentielle mise en place d'un tarif pour la garderie de l'école. Avec l'ouverture du futur ALSH, un personnel qualifié sera recruté pour la garderie de l'école entraînant un service important qui pourra entrainer la fin de la gratuité pour la garderie.
- ✚ **Maîtrise d'œuvre pour voies douces et Route des métiers** : Monsieur le Maire annonce qu'elle sera assurée par l'Agglomération d'Agen.
- ✚ **Mise en service de la Route de la Plaine d'Estillac** : Monsieur le Maire informe l'ouverture prochaine de la Route de la Plaine d'Estillac après rétrocession de la voirie à la commune.
- ✚ **Compétence GEMAPI et entretien hydraulique avec l'Agglomération d'Agen**
- ✚ **Association de quartier Bordeneuve Jarroussette** : Est présenté au Conseil le compte rendu de la rencontre de Monsieur le Maire avec l'association. Celui-ci reprend notamment le nombre d'enfants du quartier et évoque les problématiques de l'accès aux transports en commun et la protection contre les épisodes de pluie intense.

- ✚ **Réunion de quartier pour les travaux Chemin de Perroudis** : Monsieur le Maire informe les conseillers de l'organisation d'une réunion avec les habitants du quartier.
- ✚ **Spectacle au profit de l'Ukraine** : Les élus fixent l'organisation du spectacle Mon village invite l'humour qui aura lieu le 26 mars à Estillac. L'intégralité des recettes sera reversée aux réfugiés ukrainiens. Les places sont en vente à la Mairie.
- ✚ **Collecte de sang** : Le mardi 19 avril entre 8h30 et 12h30 à la salle des fêtes d'Estillac SUR RDV : dondesang.efs.sante.fr
- ✚ **Marchés gourmands** : Organisation et proposition d'idée pour les artistes.
- ✚ **Animation du 14 juillet** : Proposition d'animation, notamment d'un feu d'artifice pour la soirée.
- ✚ **Projet St Martin** : Présentation de l'avancée de proposition d'achat et de l'aménagement du futur espace de jeu.
- ✚ **SIVU - Chenil de Caubeyres** : Monsieur le Maire fait lecture aux conseillers de la lettre envoyée par le Président de l'Association des Maires de Lot et Garonne.
- ✚ **Accompagnement CAR 47** : Présentation du dispositif aux élus.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 22h50.